



La lettre des CPE d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 12
20 janvier 2016



Sommaire :

- 1) Mouvement Inter-académique
- 2) Hors classe des CPE
- 3) Note administrative
- 4) CPE : aucune création de postes en 2016 !

1) Mouvement Inter-académique



Le groupe de travail "Barème" pour le mouvement inter-académique se tiendra le **vendredi 29 janvier**. A cet effet, vous pourrez consulter votre barème sur I-Prof, via Siam, **du 21 au 28 janvier**. Nous vous conseillons vivement de le consulter dès les premiers jours. En effet, en cas d'erreur, vous aurez jusqu'au **mercredi 27 janvier au soir** pour fournir les pièces justificatives manquantes à votre dossier. Passé ce délai, il ne vous sera plus possible de le faire, le jeudi 28 janvier étant consacré au recalcul des barèmes signalés erronés.

A l'issue du groupe de travail du 29 janvier, les barèmes seront définitivement arrêtés par le Recteur en vue des Commissions Administratives Paritaires Nationales. Aucune modification de barème ne sera possible après la tenue du groupe de travail.

Les résultats du mouvement général seront connus à l'issue des CAPN qui se tiendront à partir du 2 mars 2016 et se termineront le 11 mars. Tout résultat qui vous parviendrait avant la tenue des CAPN **ne serait que provisoire** et serait à prendre avec la plus grande prudence. Le SE-UNSA vous communiquera votre résultat par téléphone dès qu'il sera connu. N'oubliez pas de nous informer de tout changement de n° de portable.

Les résultats du mouvement spécifique seront connus quant à eux début février.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons bon courage pour cette période d'attente.

2) Hors classe des CPE



Vous avez reçu une fiche de suivi pour votre passage à la hors classe. N'oubliez pas de nous la renvoyer dès que possible. Elle est, pour nous, le seul moyen efficace de suivre votre situation en vue de la préparation de la CAPA du 5 avril 2016.

Plus d'infos sur votre passage à la hors classe : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article884>

3) Note administrative

La campagne de note administrative se déroule en ce moment et jusqu'au 2 février 2016. Cette note est importante puisqu'elle conditionne votre avancement. Soyez attentif à la progression de la note mais également à l'appréciation littérale qui ne pourrait faire l'objet d'aucune contestation.

Pour les collègues en cours de changement de corps, nous consulter.

Plus d'infos sur votre note administrative : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article489>

4) CPE : aucune création de postes en 2016 !

Le Comité technique ministériel réuni ce jour a présenté les mesures budgétaires envisagées par le Ministère en 2016. Contre toute attente, le programme 230 "Vie de l'élève" ne prévoit aucune création de postes l'an prochain pour le corps des CPE.

Nous sommes intervenus en séance pour dénoncer cette situation inacceptable et évoquer ses conséquences sur le fonctionnement des établissements.

D'abord, ce choix budgétaire incompréhensible est en pleine contradiction avec la déclaration du Président de la République selon laquelle "le pacte de sécurité prime sur le pacte de stabilité budgétaire".

Si les CPE ne sont pas les seuls à porter la question de la sécurité des élèves dans les EPLE, ils y contribuent en tant que responsables de l'organisation de la vie scolaire et conseil auprès du chef d'établissement et de l'ensemble de la communauté éducative en matière de "prévention et lutte contre toutes les formes de discrimination, d'incivilité, de violence et de harcèlement" (extrait de la nouvelle circulaire de missions).

Ensuite, **après les événements dramatiques que nous venons de vivre, les établissements scolaires n'ont jamais eu autant besoin des personnels d'éducation** pour relever les défis qui se dressent devant eux aujourd'hui : l'éducation à la citoyenneté, à la laïcité, donc la transmission des valeurs de la République.

Enfin, les personnels d'éducation prendront cette contrainte de fonctionner à moyens constants comme un manque de reconnaissance de leur travail en général et de leurs dépassements de service en particulier. Refuser des créations de postes aux CPE, c'est les exclure des bénéficiaires de la refondation alors qu'ils sont appelés à en être des acteurs majeurs.

Si nous saluons la création des 1000 postes d'AED et de 350 AESH, le SE-Unsa conteste vivement cette mesure de restriction à l'égard des CPE qui risque d'entraîner découragement et sentiment d'injustice au sein de la profession.

BONNE LECTURE

Laurence GATINEAU

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

Secrétaire Académique
Elu au CTA
L.P. Dassault à MERIGNAC

Nadia PORTE LABORDE

Elue à la CAPA des CPE
LP du 4 Septembre 1870 à OLORON STE
MARIE

Laurence GATINEAU

Responsable académique CPE
Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE
Permanence à la section le mercredi

Claire JACOB

Elue à la CAPA des CPE
Collège Nelson Mandela à Floirac

Christophe NOWACZECK Elu à la CAPA des CPE
**Permanences à Mont de Marsan les lundi,
mardi et jeudi**
Lycée Frédéric Estève à MONT DE
MARSAN

Catherine AMBEAU

**Responsable Académique Jeunes
Enseignants
S.E.P. Victor Louis à TALENCE**

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org